



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

<b>Objet</b>		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

# Extension du poste 63 000/20 000 volts d'ÉVAUX-LES-BAINS

## Annexe 7 au formulaire d'examen au cas par cas : Note de présentation du projet



Département de la Creuse  
Commune d'Évaux-les-Bains

MARS 2021



**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

---

## Les interlocuteurs du projet

- **Pour Enedis :**

Vincent DELMON, responsable de projet  
Tél. : 05.57.92.77.00 - Email : vincent.delmon@enedis.fr

**ENEDIS - Direction Technique**  
Maîtrise d’Ouvrage Poste Source - Département Poste Source  
4 rue Isaac Newton - 33705 MERIGNAC

Jérémie HILBERT, chargé de projet  
Tél. : 05.57.77.91.45 - Email : jeremie.hilbert@enedis.fr

**ENEDIS - AQUITAINE NORD**  
**BRIPS - Gironde**  
5 rue Condoret - 33150 CENON

- **Pour RTE :**

Fabrice ADENOT, manager de projets  
Tél. : 07.78.51.59.41 - Email : fabrice.adenot@rte-france.com

**RTE - Réseau de transport d’électricité**  
**Centre Développement & Ingénierie**  
Service Poste 1  
1 rue Crepet - 69007 LYON 7

## Le bureau d’études en environnement

- **Géonomie :**

Pauline DESGACHES, chargée d’études  
Tél. : 04.72.04.93.82 - Email : pauline.desgaches@geonomie.com

**GÉONOMIE**  
309 rue Duguesclin - 69007 LYON

## Présentation d'Enedis et de RTE

### ERDF devient Enedis

La filialisation des activités de distribution d'électricité a abouti, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à la création de la société « Électricité réseau distribution France » (ERDF). Le 31 mai 2016, ERDF devient Enedis.

### Enedis : une entreprise de plein exercice

Enedis est une Société anonyme (SA) à Conseil de surveillance et Directoire. Elle est détenue à 100 % par le groupe EDF. Enedis rassemble 39 000 personnes et dessert 30 millions de clients. Elle est propriétaire de près de 2 300 postes sources de transformation haute tension/moyenne tension alimentés par le réseau de transport de RTE. Elle exploite le réseau de distribution le plus important d'Europe avec 1,4 million de kilomètres de lignes basse et moyenne tension et environ 760 000 transformateurs moyenne tension/basse tension.

### Neutre et indépendant au cœur du marché français de l'électricité

Les missions d'Enedis sont d'assurer dans le marché de l'électricité ouvert à la concurrence :

- le libre accès à tous les fournisseurs au réseau de distribution,
- le service public et la qualité de service en maintenant la proximité avec les territoires,
- le développement et la valorisation du réseau public de distribution d'électricité en concession.

La filialisation de la distribution a son origine dans la transposition par le Parlement français en 2006 d'une directive européenne de juin 2003 visant à garantir à tous les fournisseurs d'électricité qui veulent commercialiser leurs offres « un accès non discriminatoire au réseau ».

### L'organisation d'Enedis : une direction d'entreprise et 25 directions régionales

La tête de l'entreprise comprend cinq directions (Réseau et Patrimoine, Clients et Fournisseurs, Finances et Stratégie, Ressources humaines et Communication, Opérations et Territoires) et un secrétariat général.

Vingt-cinq directions régionales assurent la performance et portent l'image d'Enedis en région.

### RTE, des missions essentielles au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité

#### Des missions définies par la loi

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français. Entreprise au service de ses clients, de l'activité économique et de la collectivité, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RTE est chargé des 105 448 km de lignes haute et très haute tension et des 50 lignes transfrontalières (appelées « interconnexions »).

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport quelle que soit leur zone d'implantation. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique quel que soit le moment.

RTE garantit à tous les utilisateurs du réseau de transport d'électricité un traitement équitable dans la transparence et sans discrimination.

En vertu des dispositions du code de l'énergie, RTE doit assurer le développement du réseau public de transport pour permettre à la production et à la consommation d'électricité d'évoluer librement dans le cadre des règles qui les régissent. À titre d'exemple, tout consommateur peut faire évoluer à la hausse et à la baisse sa consommation : RTE doit adapter constamment le réseau pour permettre les évolutions de la demande.

En tant que responsable du réseau public de transport de l'électricité, RTE exerce ces missions de service public en :

- assurant un haut niveau de qualité de service,
- accompagnant la transition énergétique et l'activité économique,
- assurant une intégration environnementale exemplaire.

# Sommaire

page

## Avant-propos

### *Première partie*

#### La justification du projet

1.1.Contexte du projet .....	2
1.2.Présentation du projet .....	3
1.3.Consistance technique du projet.....	5
1.4.Coût du projet et planning .....	8

### *Deuxième partie*

#### Les enjeux environnementaux autour du projet

2.1.Milieu physique .....	10
2.2.Milieu naturel .....	12
2.3.Milieu humain .....	15
2.4.Paysage.....	17

### *Troisième partie*

#### Les effets du projet et les mesures envisagées

3.1.Interactions du projet avec son environnement .....	20
3.2.Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu physique.....	21
3.3.Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu naturel.....	22
3.4.Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu humain et du paysage .....	23

## Avant-propos

La présente note de présentation a pour objectif de préciser les éléments présentés dans le formulaire d'examen au cas par cas concernant les incidences environnementales de l'extension du poste 63 000/20 000 volts d'ÉVAUX-LES-BAINS.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et à la nomenclature qui y est annexée, relèvent au titre de la rubrique 32 d'un examen au cas par cas : « *les postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes* ».

**Le projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas.**

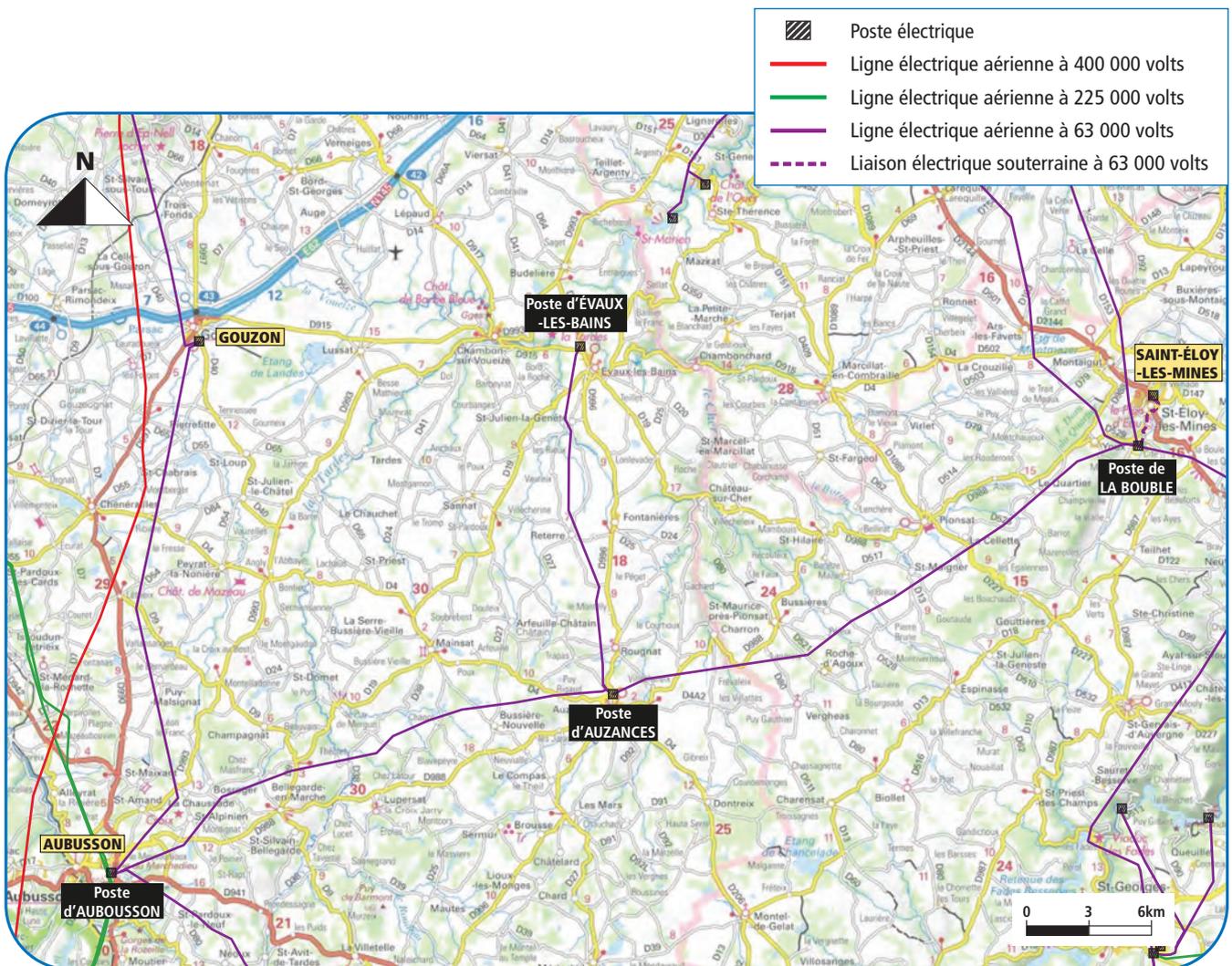
# La justification du projet

## 1.1. Contexte du projet

Le projet du S3REnR de la région Nouvelle Aquitaine prévoit la mise à disposition de 58 MW de capacité d'accueil dans les postes 63 000 / 20 000 volts d'AUZANCES et d'ÉVAUX-LES-BAINS. Pour évacuer cette production, la ligne à 63 000 volts AUZANCES - LA BOUBLE est débouclée, ce qui met les postes d'AUZANCES et d'ÉVAUX-LES-BAINS en antenne sur celui d'AUBUSSON. Ceci entraîne une contrainte de tension haute en bout de ligne, au niveau du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS.

Afin de réduire ces tensions hautes liées aux producteurs EnR, le projet du S3REnR prévoit l'ajout d'une self shunt 63 000 volts dans le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS. Cet équipement électrique permet de réguler les tensions sur le Réseau Public de Transport (RPT).

Le seuil S3REnR de déclenchement de ces travaux est atteint.



### Réseau électrique

## 1.2. Présentation du projet

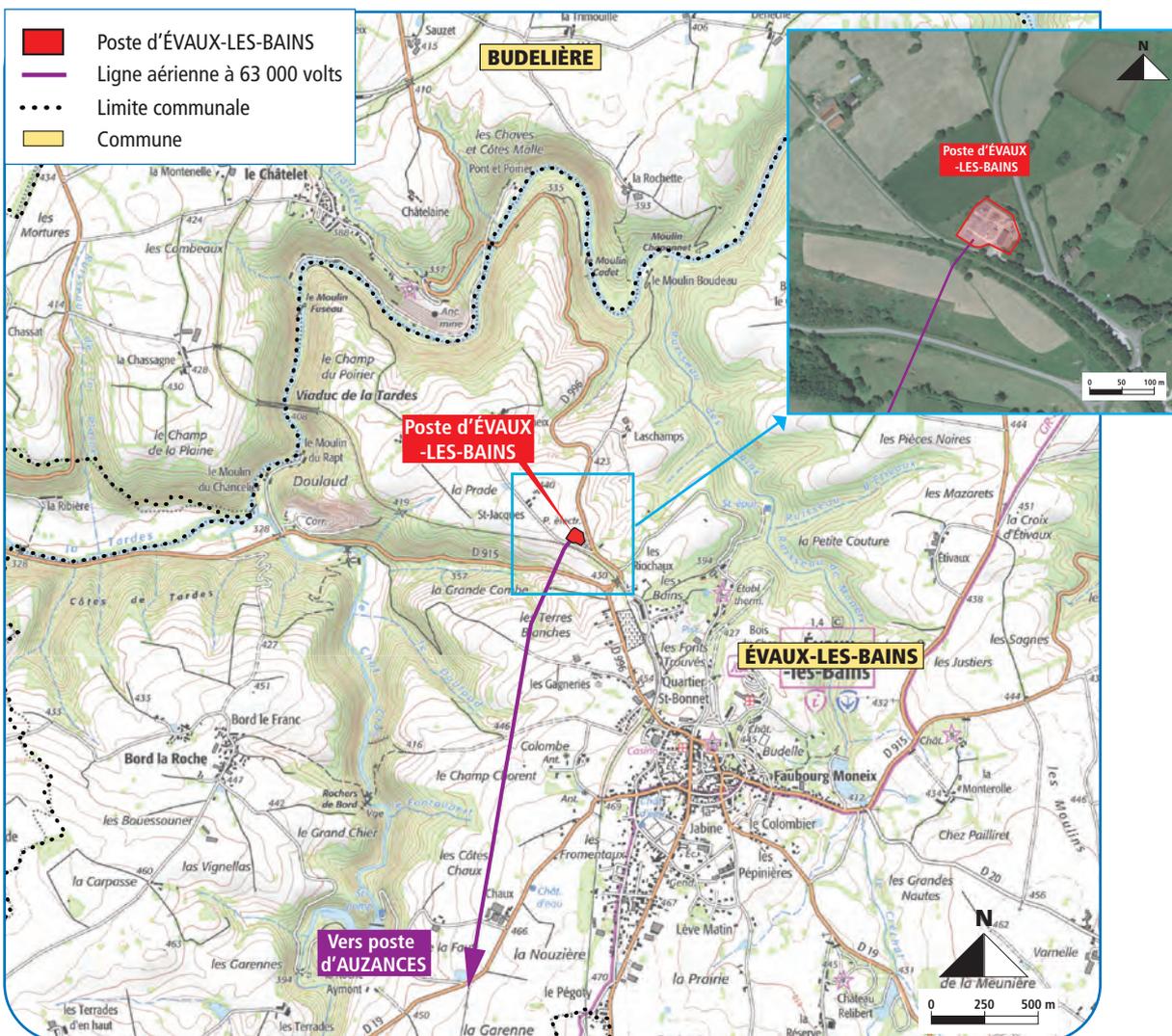
Le poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS est implanté sur la commune du même nom, dans le département de la Creuse. Ce poste est raccordé à la ligne aérienne haute tension à 63 000 volts AUZANCES – ÉVAUX-LES-BAINS.

Déjà équipé de 2 transformateurs, le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS ne dispose plus de suffisamment d'espace pour permettre l'installation de la self shunt 63 000 volts, comme le prévoit le S3REnR.

Enedis a donc pour projet l'extension de son poste 63 000/20 000 volts pour permettre l'installation des nouveaux équipements électriques.



Installations électriques du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS



Localisation du projet

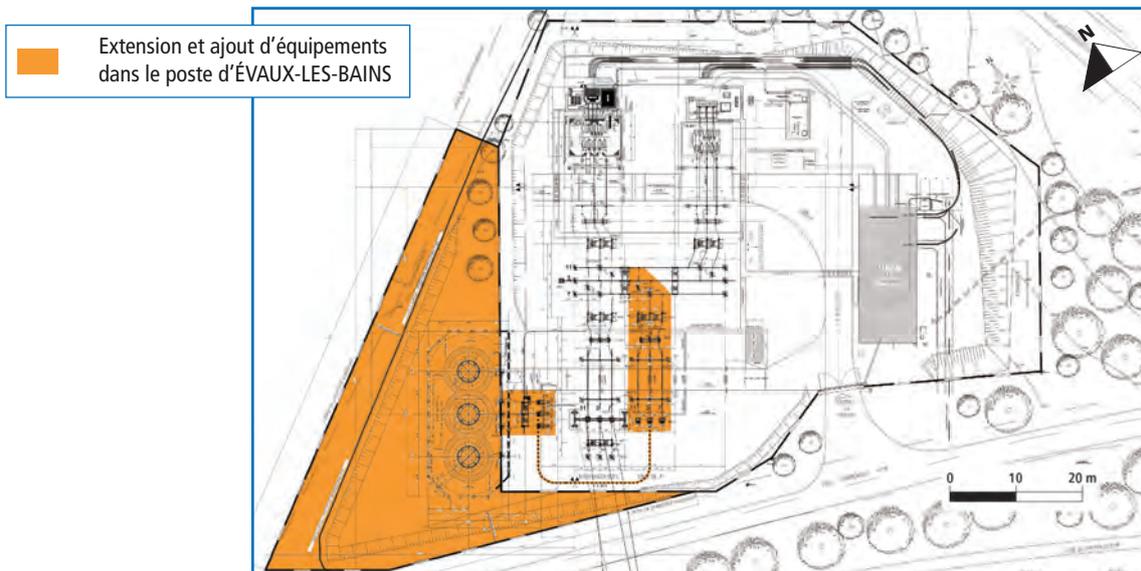
Les travaux d'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS nécessiteront les interventions suivantes :

- déplacement des clôtures actuelles du poste : extension de 1 300 m<sup>2</sup>, contiguë à l'ouest du poste existant sur la parcelle sur laquelle le poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS est implanté et dont Enedis est propriétaire,
- préparation de la plateforme : terrassement pour obtenir un état identique à l'actuelle plateforme et prolongement de la piste lourde,
- installation des nouveaux équipements électriques.

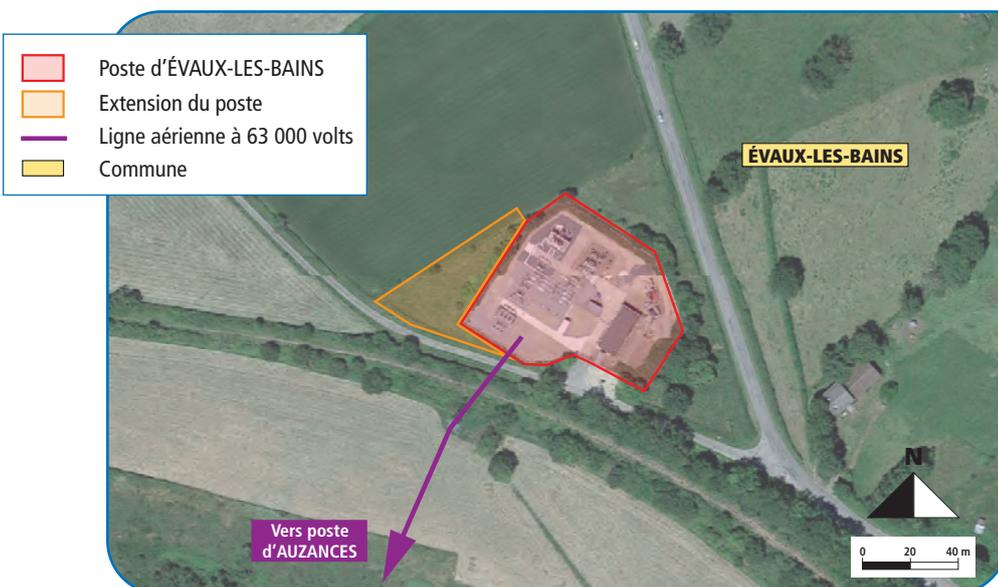


Clôture actuelle à déplacer

Le projet tel que présenté ne modifie pas le schéma actuel de raccordement au réseau de transport (aucune modification des lignes électriques de raccordement).



Extension et ajout d'équipements dans le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS



Poste d'ÉVAUX-LES-BAINS  
Extension du poste  
Ligne aérienne à 63 000 volts  
Commune

Vers poste d'AUZANCES

## Extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS

## 1.3. Consistance technique du projet

Les travaux seront réalisés conformément aux dispositions « types postes » et normes en vigueur, en particulier en application de l'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributeurs d'énergie électrique.

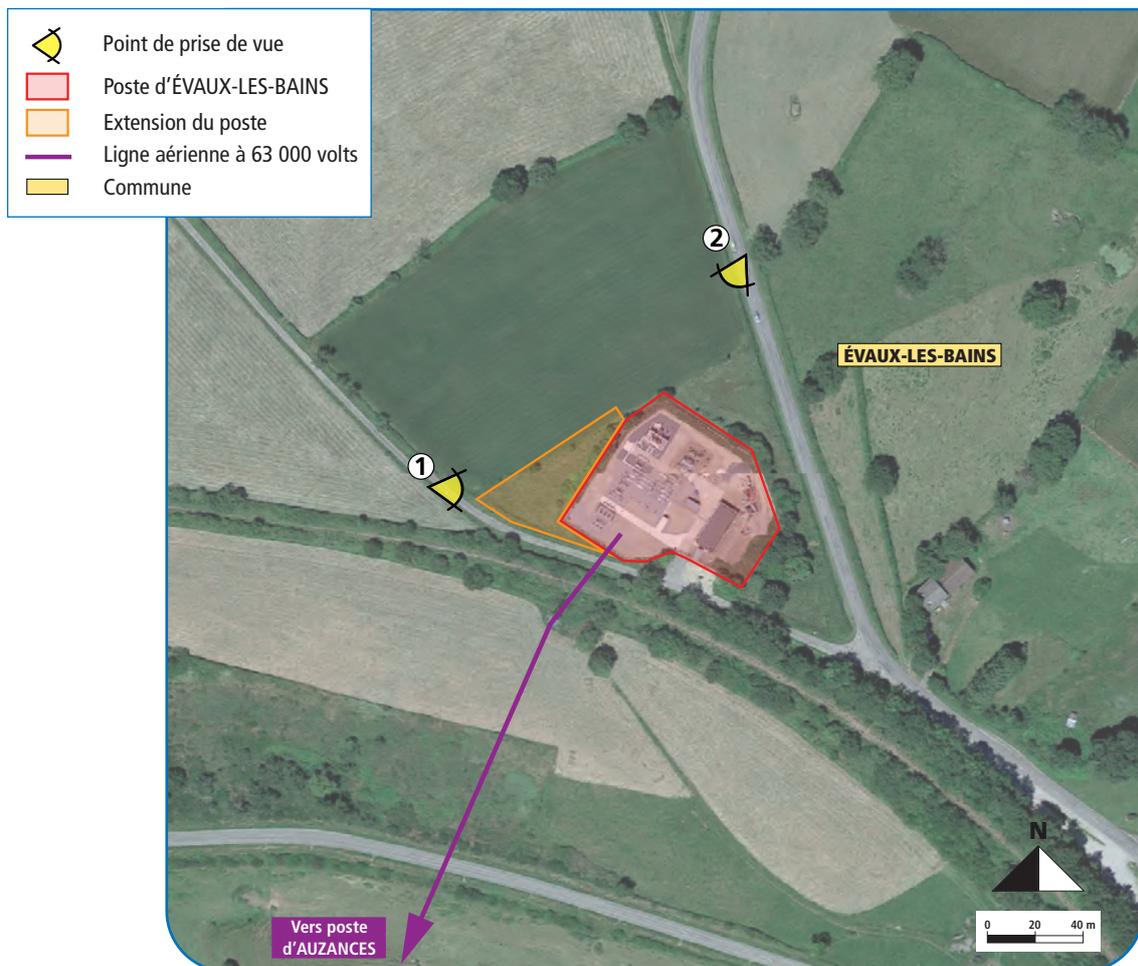
Entre le démarrage des travaux et la mise en service, plusieurs opérations se succéderont :

- la clôture du chantier,
- l'extension de la plateforme d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>,
- le prolongement de la piste lourde,
- la mise en place de la self shunt 63 000 volts et de sa cellule de raccordement,
- le contrôle du fonctionnement des nouveaux équipements électriques et leur mise en service,
- le déplacement de la clôture.

Aucune démolition n'est prévue dans le poste actuel.

L'accès au projet se fera par la route actuelle d'accès au poste dit « chemin rural n°15 ».

Enedis a fait réaliser des photomontages, afin de présenter le projet dans son environnement (une vue rapprochée depuis le chemin rural n°15 et une vue éloignée depuis la route départementale n°996).



Localisation des points de prise de vue



**Vue n°1 - Situation actuelle**



**Vue n°1 - Situation future**



**Vue n°2 - Situation actuelle**



**Vue n°2 - Situation future**

## 1.4. Coût du projet et planning

Le coût du projet est estimé à 1,7 millions d'euros dont environ 1 million d'euros pour les travaux. La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Le chantier se déroulera entre septembre 2021 et mars 2022.

# Les enjeux environnementaux autour du projet

(voir carte p.18)

*Les paragraphes suivants décrivent l'ensemble des composantes environnementales au droit du projet. Une zone d'étude de 500 m autour du projet a été définie.*

## 2.1. Milieu physique

### 2.1.1/Climat

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte climatique de type océanique dégradé, caractérisé par des hivers doux et humides et des étés légèrement frais. Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 9° et 12° avec une moyenne minimale en janvier de 3,5° et une moyenne maximale en juillet-août de 19° (jours et nuits compris).

Les précipitations sont à peu près régulières tout au long de l'année : de 50 à 90 millimètres par mois avec des orages pendant l'été.

### 2.1.2/Géologie et topographie

La zone d'étude se situe sur le vaste plateau cristallin des Combrailles. Ce plateau se compose d'une succession de collines creusées par les vallées boisées de la Tardes et de ses affluents. Ces cours d'eau sont profondément encaissés dans le plateau et un dénivelé de plus de 100 m sépare de haut du plateau des fonds de vallées.

Le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS est localisé en sommet de plateau, à une altitude de 433 m NGF. Le sous-sol de la zone d'étude se compose de Monzogranite à biotite et de Granodiorite à biotite orientée, roches plutoniques du massif du Guéret.



Plateau des Combrailles

### 2.1.3/Eaux superficielles et souterraines

La zone d'étude est localisée au niveau de la ligne de crête séparant les bassins versant du ruisseau des Bains à l'est et du ruisseau du Chat Cros à l'ouest. Ces deux ruisseaux alimentent la Tardes, affluent du Cher, qui s'écoule à environ 1 km au nord-ouest du projet.

La Tardes présente des fluctuations saisonnières de débit importantes et typiques du nord du Limousin. Les crues sont hivernales avec de hautes eaux de décembre à avril inclus. Dès le mois d'avril, le débit diminue progressivement jusqu'à la période des basses eaux d'été-début d'automne.



Ruisseau du Chat Cros

D'après l'agence de l'eau, les ruisseaux des Bains et du Chat Cros présentaient un état écologique mauvais au niveau de la commune d'Évaux-les-Bains en 2018 ou 2019.

Aucun cours d'eau ne s'écoule à proximité immédiate du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS. Le ruisseau temporaire le plus proche est situé à environ 180 m du projet.

La zone d'étude est concernée par la masse d'eau souterraine n°GG053 « Bassin versant du Cher » à écoulements libres, d'une superficie de 3 580 km<sup>2</sup>.

Aucun captage d'alimentation en eau potable ni aucun périmètre de protection de captage ne sont recensés au sein de la zone d'étude.

La zone d'étude appartient au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021, validé en novembre 2015, et au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher amont approuvé octobre 2015.

#### **2.1.4/Risques naturels**

La zone d'étude est concernée par les risques suivants :

- un risque sismique de niveau 2 (risque faible),
- un risque faible de retrait-gonflement des argiles,
- un risque lié aux phénomènes atmosphériques.

## 2.2. Milieu naturel

### 2.2.1/Principaux habitats naturels rencontrés

La zone d'étude s'inscrit dans la région naturelle du plateau des Combrailles. Ce plateau se partage entre prairies bocagères et espaces boisés le long des vallées.

Les prairies bocagères sont liées aux activités humaines (défrichage, pâturage) où l'activité pastorale est très présente. Un maillage de haies est visible au niveau de ces milieux ouverts. Celles-ci jouent plusieurs rôles majeurs pour le maintien de la biodiversité : habitat, refuge et couloir écologique pour le déplacement des espèces animales. Elles sont composées d'espèces en strate principalement arbustive communes comme le chêne, l'aubépine ou encore l'épine noire.



Prairies bocagères

Le couvert forestier occupe les vallées de la Tardes et de ses affluents, là où le relief est plus marqué. Les boisements rencontrés sont principalement des forêts composées d'un mélange de feuillus (chênes, charmes et frênes). Ces boisements associés aux cours d'eau parcourant le territoire jouent un rôle important de corridors écologiques de la trame verte et bleue.

### 2.2.2/Territoires à enjeux environnementaux

#### A/Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les vallées des cours d'eau temporaires au nord-est et au sud-ouest de la zone d'étude sont concernées par la ZNIEFF de type 2 n°740006203 dit « Vallée de la Tardes et du Cher » dont l'intérêt est multiple, et concerne aussi bien la flore que la faune. Au plan botanique, la vallée abrite un beau cortège d'espèces protégées (*Sempervivum arachnoideum*, *Digitalis lutea* et *Helleborus foetidus*, *Isopyrum thalictroides*, *Hippocrepis comosa*).

Au plan faunistique, l'intérêt porte aussi bien sur la faune aquatique que terrestre. Parmi les mammifères, plusieurs espèces de chauves-souris dont certaines remarquables sont recensées. Chez les oiseaux, plusieurs espèces fréquentent la vallée (le Cincle, le Hibou des marais, la Locustelle tachetée). L'Oedicnème criard, rare en Limousin, est présent sur les plateaux environnants la vallée. En ce qui concerne les insectes, des relevés ont permis de déceler la présence d'espèces connues en Limousin uniquement du bassin de Brive, comme *Netocia morio* (Coléoptère de la famille des Cétoines).



Oedicnème criard

#### B/Site Natura 2000

La vallée du cours d'eau temporaire au nord-est de la zone d'étude est également concernée par un site Natura 2000, la Zone spéciale de conservation (ZSC) n°FR7401131 dite « Gorges de la Tardes et vallée du Cher ». Situées en Basse Combraille, ce site se compose d'un vaste ensemble de ravins composés essentiellement d'habitats forestiers entrecoupés de quelques landes et de beaux habitats rocheux. Il constitue un important refuge pour la faune et la flore sauvages.

## C/SRCE

Au niveau de la zone d'étude, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Limousin a défini plusieurs secteurs d'importance écologique remarquable :

- un cours d'eau à préserver,
- un zone humide,
- un corridor écologique de zone humide,
- un réservoir de biodiversité de milieu boisé.

## 2.2.3/Enjeux faune et flore au niveau du projet

Une expertise écologique a été réalisée le 2 février 2021 afin de dresser un état des lieux de la diversité biologique au droit du site d'extension du poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS.

### A/Expertise écologique des habitats naturels

L'expertise écologique réalisée a permis d'identifier deux types d'habitats :

- **une prairie bocagère** (Corine biotopes – 84.4 – Bocages / EUNIS – X10 – Bocages)

L'habitat principal de la zone de projet se compose d'une prairie bocagère produit anciennement d'un système d'exploitation historique agricole. Ce système complexe se compose d'une structure de végétation hétérogène dans lequel différentes communautés végétales évoluent en relation. Ainsi on y retrouve une prairie mésophile composée essentiellement d'espèces végétales en strate herbacée associée à des alignements d'arbres plus ou moins isolés ainsi qu'un réseau de haies composées d'espèces arbustives comme l'églantier des chiens (*Rosa canina*), l'épine noire (*Prunus spinosa*) ou le fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*).



Habitat de prairie bocagère

- **une plantation d'arbustes et d'arbres à des fins ornementales**

(Corine biotopes – 83.3 – Plantations / EUNIS – FB.3 – Plantations d'arbustes à des fins ornementales ou pour les fruits, autres que les vignobles)

Un deuxième habitat jouxte la clôture du poste électrique existant. Il s'agit d'un alignement d'arbres et d'arbustes en strate principalement arbustive composé à la fois d'espèces indigènes comme le charme commun (*Caprinus betulus*) ou le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ainsi que plusieurs espèces exogènes pouvant être considérées ponctuellement comme des espèces exotiques envahissantes avec la présence de Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et du Cotonéaster (*Cotoneaster sp.*).



Habitat de plantation d'arbustes et d'arbres à des fins ornementales

Le projet entraînera la perte de seulement 600 m<sup>2</sup> de prairies bocagère et d'une partie de la plantation d'arbustes et d'arbres à des fins ornementales.

### B/Expertise écologique de la faune

Concernant la faune, l'habitat de prairie bocagère en période hivernale accueille un cortège d'espèces avifaunistiques hivernantes assez riche. Les haies et arbres sénescents isolés à proximité de la zone de projet constituent certainement les réservoirs approvisionnant en partie cette biodiversité. Plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées comme l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), dont l'aire de chasse et/ou de reproduction du couple (établi comme sédentaire) se compose notamment de la zone de projet. D'autres espèces, affectant très régulièrement la zone, ont été observées comme la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) et le Merle noir (*Turdus merula*).

La zone est parsemée de nombreux terriers et galeries de campagnol sp. Ces micro-mammifères sont la source de nourriture principale de certaines espèces de rapaces dont le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) rencontré à proximité immédiate de la zone de projet.

Les conditions favorables de prospection au groupe de mollusques ont permis de mettre en évidence un cortège intéressant d'espèces avec la présence de l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*), la loche roussâtre (*Arion subfuscus*), la loche laiteuse (*Deroceras reticulatum*) et la limace des jardins (*Arion hortensis*).



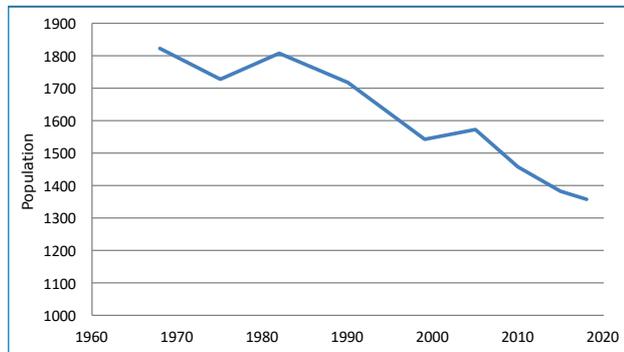
Limace des jardins (*Arion hortensis*)

## 2.3. Milieu humain

### 2.3.1/Population et bâti

L'évolution démographique de la population de la commune d'Évaux-les-Bains est présentée sur le graphique ci-dessous (recensement INSEE aux années d'enquête).

La commune a connu une évolution en dents de scies durant les 50 dernières années avec une perte d'un quart de sa population sur cette période.



Dans cette région l'habitat est dispersé. Il se compose de bourgs, de petits hameaux et de fermes isolées, implantés sur les sommets des vallons et sur les hauts des pentes dégagées. La zone d'étude, située au nord-ouest du bourg d'Évaux-les-Bains est très peu urbanisée, avec au sud les premières habitations du bourg et au nord quelques fermes isolées.



Ferme isolée

### 2.3.2/Activités économiques

Malgré une baisse importante du nombre d'exploitants (passant 67 en 1988 à 40 en 2010), l'activité agricole demeure importante sur la commune d'Évaux-les-Bains avec une surface agricole utilisée (SAU) stable.

L'élevage est largement dominant mêlant les vaches blanches charolaises et les vaches rouges limousines. Il a permis la préservation d'un bocage resté relativement serré. Ces élevages sont souvent couplés avec la production de céréales pour l'alimentation animale mais aussi pour la vente. Aussi, les terres agricoles se partagent entre pâtures, prairies de fauche et parcelles cultivées.

Le tourisme est également important pour la commune d'Évaux-les-Bains en lien avec les sources thermales jaillissant en fond de vallée, au nord du bourg. Cette station thermale, connue depuis les Gallo-Romains, fut prospère entre les deux guerres et connaît actuellement un regain d'activité.



Établissement thermal d'Évaux-les-Bains

### 2.3.3/Infrastructures et équipements

Le bourg d'Évaux-les-Bains se situe au carrefour de plusieurs routes départementales. La zone d'étude est parcourue par deux routes départementales le reliant notamment à Montluçon, Aubusson ou Saint-Éloy-les-Mines.

Deux routes départementales traversent la zone d'étude, les RD915 et RD996.

La zone d'étude est également parcourue par la voie ferrée reliant Eygurande à Montluçon. Cette ligne est désaffectée depuis 2008.

Au centre de la zone d'étude le poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS est raccordé à la ligne électrique à 63 000 AUZANCES - ÉVAUX-LES-BAINS.



Route départementale n°996

### 2.3.4/Planification urbaine

La commune d'Évaux-les-Bains appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence. Elle ne dispose pas de document d'urbanisme et est donc régie par le règlement national d'urbanisme (RNU).

### 2.3.5/Patrimoine

La zone d'étude est concernée par le périmètre de protection d'un monument historique : les restes des anciens thermes (vestiges) datant du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>ème</sup> siècles et classés monument historique en 1840.

La zone d'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS est située en dehors de ce périmètre de protection.

## 2.4. Paysage

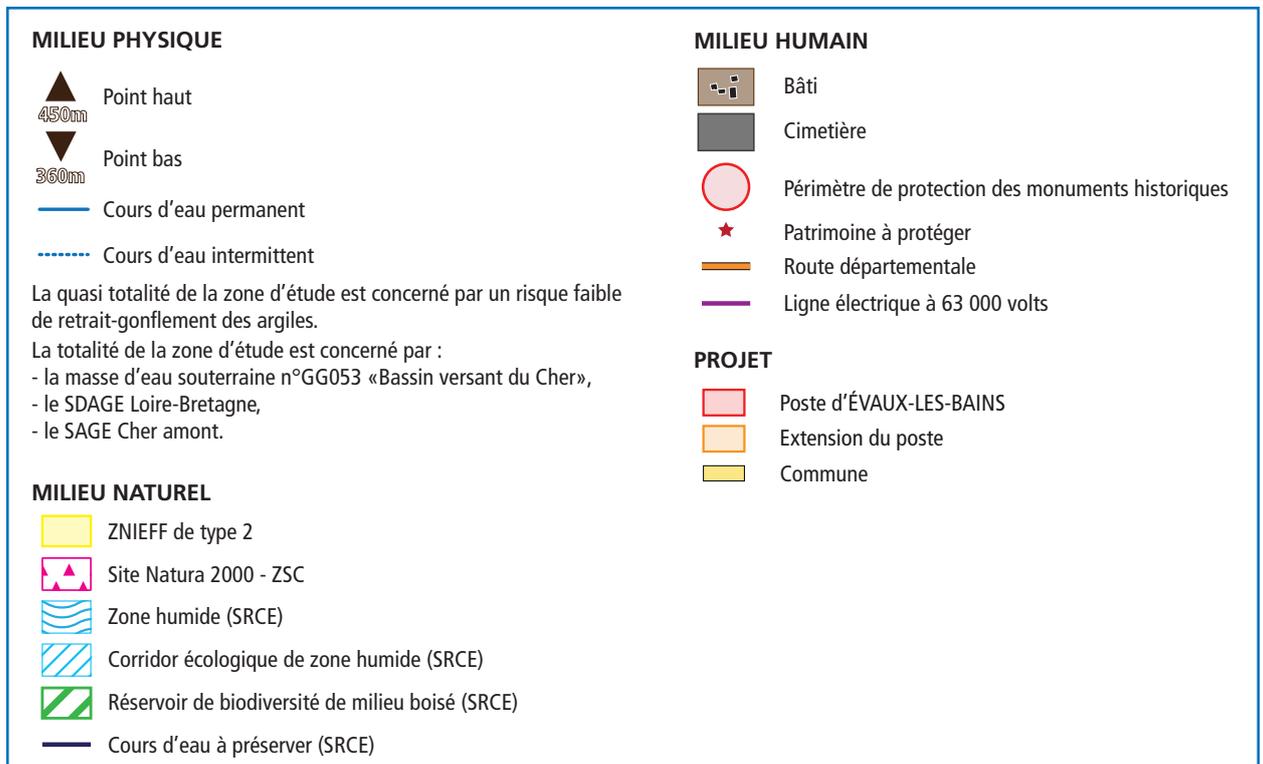
La zone d'étude se situe dans l'unité paysagère de la basse Combraille qui se compose d'un ensemble de collines douces, bocagères et peu habitées. Le territoire, principalement occupé par des prairies, des pâtures et des cultures, est relativement ouvert, malgré la présence de nombreuses haies bocagères. Il est cependant cloisonné par les boisements des vallées qui l'entourent.

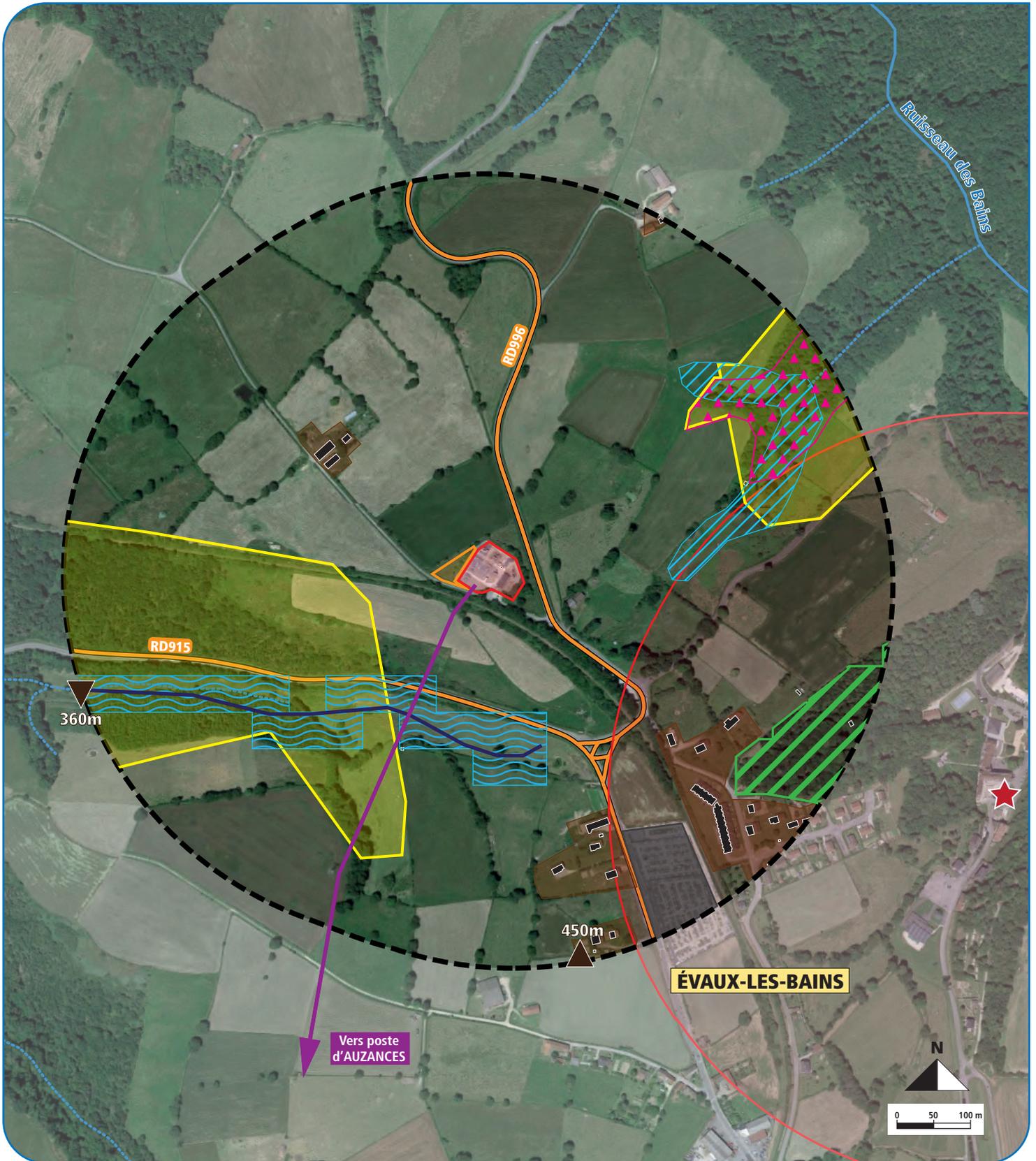
Les ondulations du relief offrent quelques vues panoramiques, notamment depuis la route départementale n°996, au nord du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS, ou depuis la route desservant le lieu-dit d'Ayen, localisée au niveau de la ligne de crête séparant les vallées des ruisseaux des Bains et du Chat Cros.

Dans ce paysage vallonné et bocager, le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS est peu perceptible, les haies bocagères entourant les parcelles agricoles autour du poste constituant des écrans visuels.



Collines douces de la basse Combraille





## Synthèse de l'environnement

## Les effets du projet et les mesures envisagées

## 3.1. Interactions du projet avec son environnement

Ces effets peuvent être « temporaires », c'est-à-dire liés à la phase chantier (dans ce cas ils disparaissent plus ou moins rapidement à l'issue des travaux), ou « permanents », c'est-à-dire constants et irréversibles (même s'ils peuvent être minimisés).

### 3.1.1/Effets « temporaires » liés à la phase travaux

La phase de construction des ouvrages induit inévitablement des impacts : les travaux engendrent des nuisances pour les riverains et les personnes fréquentant le secteur concerné (bruit, poussière, circulation d'engins, ouverture de tranchée, perturbation de la circulation...).

Ces nuisances sont temporaires et proportionnelles à la sensibilité de l'environnement local.

### 3.1.2/Effets « permanents » liés à la présence de l'ouvrage

La construction d'un poste électrique modifie la nature de l'occupation du sol.

Dans le cas du présent projet, l'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS se fera en continuité du poste actuel, sur un terrain actuellement occupée par une prairie bocagère.

D'autre part, un poste électrique peut avoir des incidences paysagères. Ces dernières sont proportionnelles à la sensibilité du paysage (ouvert/fermé), à la fréquentation du site et à la proximité de zones d'habitations.

Enfin, les transformateurs d'un poste sont susceptibles de créer des nuisances, notamment du bruit. Une étude de conformité acoustique est lancée et des mesures seront effectuées en fin de chantier afin de vérifier que l'ouvrage répond aux normes acoustiques en vigueur.

### 3.1.3/Contraintes techniques

Les contraintes techniques sont liées aux dispositions constructives exigées par l'Arrêté Technique interministériel du 17 mai 2001 (qui définit les conditions techniques d'établissement des réseaux électriques dans le cadre des règlements nationaux et de la normalisation internationale) et aux servitudes d'utilité publique (distance réglementaire par rapport aux autres ouvrages...).

## 3.2. Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu physique

### 3.2.1/Topographie

Le terrain envisagé présente une topographie plane. Les travaux d'extension du poste, notamment l'extension de la plateforme, occasionneront des déblais/remblais.

Le traitement des terres sera réalisé en fonction de la caractéristique des matériaux : décapage et recyclage de la terre végétale, matériaux non utilisables évacués en décharge.

Les études techniques permettant de déterminer précisément ces éléments sont en cours.

Le volume des déblais devrait correspondre à environ 700 m<sup>3</sup> de terre végétale qui seront évacués selon une filière appropriée du fait de la présence d'espèces exotiques sur la zone de projet.

### 3.2.2/Eaux superficielles

Le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS et sa zone d'extension sont localisés à l'écart du réseau hydrographique. Le projet sera sans incidence sur le réseau hydrographique.

### 3.2.3/Risques naturels

Aucun risque naturel majeur n'est recensé au niveau de la zone d'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS. Le projet se situe en risque faible de retrait-gonflement des argiles. Ce risque n'est pas à enjeu déterminant.

## 3.3. Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu naturel

Le site d'extension du futur poste électrique présente des enjeux environnementaux moyens. Le projet engendrera nécessairement une perte d'habitat pour certaines espèces. Cependant, outre les potentielles espèces nicheuses, cette perte de surface bocagère, de 600 m<sup>2</sup>, reste peu significative compte tenu de la faible superficie du projet.

### 3.3.1/Mesure d'évitement

#### ME1 : Adaptation du calendrier aux espèces

Afin de ne pas impacter les espèces à enjeux et de réduire au maximum les incidences potentielles du projet, RTE et Enedis ont fait le choix d'adapter le calendrier des travaux d'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS et de reporter le début des travaux, initialement prévu en juin 2021, à septembre 2021, conformément au calendrier préconisé par l'expert écologue et présenté ci-dessous :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux												
Période optimale												

Période optimale pour les travaux d'abatage, dessouchage et défrichage

 Période défavorable  Période optimale

Ainsi les travaux seront réalisés entre septembre 2021 et mars 2022 afin d'éviter les périodes les moins favorables eu égard aux périodes de reproduction et de forte activité biologique concernant l'avifaune. Les travaux de dessouchage, abatage, défrichage et nivellement à réaliser au niveau de l'espace prairial seront entrepris entre septembre et novembre. Cette mesure limitera l'impact sur les populations et supprimera tout risque de destruction des nichées et des juvéniles.

### 3.3.2/Mesure de réduction

#### MR1 : Balisage du chantier

En phase chantier, l'emprise des travaux sera réduite au maximum et un balisage des zones sensibles sera mis en place afin d'éviter les incidences sur le milieu naturel.

#### MR2 : Destination des produits issus du terrassement

Afin de conserver des habitats favorables à la biodiversité et limiter la propagation des espèces exotiques présentes sur la zone du projet, les déblais et terres issues du terrassement de la zone seront évacués selon une filière appropriée.

L'incidence des phases de travaux et d'exploitation du projet sur le milieu naturel et les espèces sera donc très faible du fait de la mise en place de ces mesures.

## 3.4. Mesures envisagées vis-à-vis des composantes du milieu humain et du paysage

### 3.4.1/Zones urbanisées

Le projet d'extension du poste d'ÉVAUX-LES-BAINS se situe à l'écart de zones urbanisées. La plus proche habitation, est localisé à environ 200 m du projet.

### 3.4.2/Activités économiques

Le projet sera sans incidence sur les activités économique. La prairie bocagère occupant la zone d'extension du poste électrique n'est actuellement pas exploitée à des fins agricoles. Enedis est le propriétaire foncier du site.

### 3.4.3/Infrastructures

Les travaux seront sans incidence sur les infrastructures avoisinées.

### 3.4.4/Documents d'urbanisme

Le projet est compatible avec le RNU.

### 3.4.5/Patrimoine

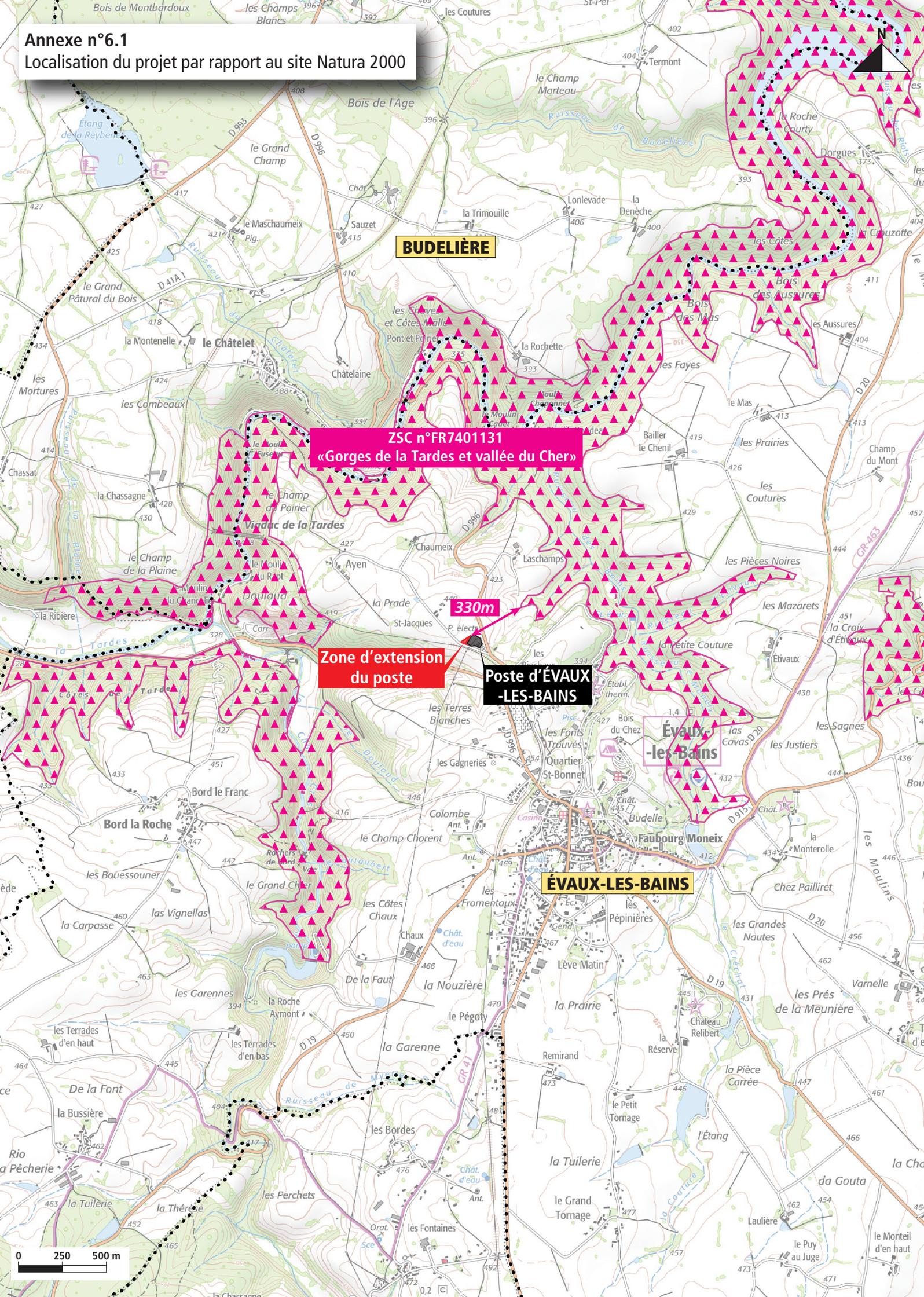
Les travaux seront sans incidence sur le patrimoine.

### 3.4.6/Paysage

Le poste d'ÉVAUX-LES-BAINS est déjà appréhendé dans le paysage. Son extension contiguë à l'ouest du poste actuel ne constituera pas un nouveau point d'appel visuel dans le paysage.



**Annexe n°6.1**  
**Localisation du projet par rapport au site Natura 2000**





## FORMULAIRE SIMPLIFIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(ARTICLE R.414-19 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ;DECRET 2010-365)

LA FOURNITURE DE LA SEULE ÉVALUATION SIMPLIFIÉE EST POSSIBLE DANS LES CAS OU LE PROJET OU L'ACTIVITÉ, QUIQUE SOUMISE A EVALUATION DES INCIDENCES NATURA2000, PRESENTE MANIFESTEMENT UNE POTENTIALITE D'ATTEINTE FAIBLE.  
A L'INSTRUCTION DU DOSSIER, DES COMPLEMENTS OU LA FOURNITURE D'UNE EVALUATION COMPLETE PEUVENT ÊTRE DEMANDES PAR L'ADMINISTRATION

**Veillez joindre l'original de ce formulaire au service instructeur habituel de votre demande d'autorisation ou de déclaration et conserver une copie.**

### Cadre réservé à l'administration

N° de dossier ou référence : \_\_\_\_\_

Date de réception : |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Service recevant le formulaire : \_\_\_\_\_

### Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau Natura 2000.

### Qui remplit le formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par **le porteur de projet ou l'organisateur de manifestation si son projet ou son activité est reprise par la liste du décret 2010-365**, en fonction des informations dont il dispose (connaissances personnelles, sources externes...).

### Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? **Les résultats de cette évaluation sont pris en compte par l'administration pour la délivrance ou non de l'autorisation demandée, ou pour la validité de la déclaration déposée.**

Ce formulaire simplifié peut notamment être utilisé par les demandeurs qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000. Le formulaire permet, par une analyse succincte de l'occupation et des enjeux, d'exclure éventuellement toute incidence sur un site Natura 2000.

### Un formulaire : pour qui ?

Ce formulaire dûment renseigné est à joindre à votre demande dossier habituel, à l'adresse du service instructeur habituel. :

En cas de difficultés, vous pouvez contacter :

**Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT)  
Service Espace Rural Risques Environnement (SERRE)  
Bureau Espace Rural Milieux Terrestres (BERMT)  
Cité Administrative BP 147 – 23003 GUERET Cedex  
Standard : 05 55 61 20 23**

**Attention : ce formulaire n'est qu'une simple proposition visant à aider le demandeur à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter notamment tout complément qu'il jugerait nécessaire. Si le projet ou l'activité projetée est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura2000, vous devez réaliser une évaluation complète.**







## SITES NATURA2000 POUR LES QUELS VOUS FOURNISSEZ L'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Attention, l'évaluation d'incidences ne porte pas nécessairement uniquement sur le site dans lequel se situe votre projet ou activité, ou sur le site le plus proche (sous réserve des exceptions réglementaires figurant à la liste Nationale du décret 2010-365). L'évaluation des incidences porte sur les sites dont l'éloignement vis à vis de votre projet et les spécificités font que l'on ne peut exclure d'emblée la survenue d'interaction. En cas de doute, contacter le service administratif de référence ou directement la DDT de la Creuse.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) :

SITES:	N° :	Sites Concernés par la présente évaluation :		Distance au site *	
		OUI	NON	Dedans	Distance minimale en Kilomètres
BASSIN DE GOUZON	FR7401124	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ETANG DES LANDES ZPS	FR7412002	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOURBIÈRE DE L'ETANG DU BOURDEAU	FR7401125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA GIOUNE	FR7401128	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA CREUSE	FR7401129	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GORGES DE LA GRANDE CREUSE	FR7401130	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER	FR7401131	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	330
LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIÈRE	FR7401145	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	FR7401146	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	FR7401147	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	FR7401148	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FORET D'EPAGNE	FR7401149	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PLATEAU DE MILLEVACHES	FR7412003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

\* A ne renseigner que si vous le site est concerné par l'évaluation. Il vous est conseillé de joindre tout document cartographique permettant de localiser précisément votre projet ou activité.

Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr), auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE /BERMT).

## EVALUATION DES INCIDENCES

**Au vue des caractéristiques de votre projet, exposées plus haut, et des informations dont vous disposez \* sur le ou les sites Natura2000 mentionnés plus haut, vous déclarez :**

**N°1 :**  Etre en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

**N°2 :**  Avoir constaté ou supposé à l'occasion de l'évaluation des incidences simplifiée, la possibilité d'une incidence notable sur l'un des sites au moins ou une menace potentielle vis à vis des objectifs de conservation.

**N°3 :**  NE PAS être en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

\* Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr), auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE/BERMT).

## JUSTIFICATIONS

**Attention, si vous avez coché N°1 à la partie Evaluation des incidences « Etre en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible avoir un effet notable », pour que votre évaluation des incidences simplifiée puisse être recevable vous devez obligatoirement justifier l'absence d'incidence . Cette justification peut se faire au moyen de tout argument adéquat, en particulier scientifique ou technique : éloignement, proportion du projet, caractère régulier et préexistence vis à vis des sites sans effet notable constaté, périodes de réalisation, précautions prises....**

**SANS JUSTIFICATIONS OU FAUTE DE JUSTIFICATIONS SUFFISANTES ET PERTINENTES, IL VOUS SERA DEMANDE LA REALISATION D'UNE EVALUATION DES INCIDENCES COMPLETE.**

**Texte libre justificatif OBLIGATOIRE, devant porter sur chacun des sites pour lesquels vous remplissez ce document :**

Les sites Natura 2000 avec lesquels le projet peut avoir une interaction ou des effets notables sur les habitats ou les espèces citées dans le formulaire ainsi que les périmètres des ZNIEFF à proximité (ZNIEFF n°740006203 "Vallée de la Tardes et du Cher", ZNIEFF n°740007671 "Site à chauves-souris : mine du Chatelet") ont été analysés. Seul un site Natura 2000 fait l'objet de cette justification. Il s'agit du site n° FR7401131 "Gorges de la Tardes et vallée du Cher".

Afin de juger des potentielles incidences, une étude bibliographique ainsi qu'un inventaire écologique diurne ont été réalisés sur la future zone de projet le 02 février 2021.

Concernant la flore et les habitats, un relevé floristique et la détermination des habitats de la zone ont été effectués (cf. carte des habitats, page 11 du présent document). Il en ressort qu'aucune espèce floristique ni aucun habitat d'intérêt communautaire ne sont concernés par le projet. Ainsi aucune incidence n'est pressentie pour ces groupes.

Concernant la faune, lors de l'inventaire de terrain, 2 espèces à enjeu ont été recensées au niveau du site d'extension du poste électrique actuel. Il s'agit de l'Alouette lulu (Directive 79/409/CEE : Annexe I) et du Faucon crécerelle (tout deux vus en vol). Le projet induira la destruction d'une partie des habitats naturels des espèces mais l'impact reste peu significatif au regard de la petite surface d'implantation.

L'étude des espèces d'intérêt communautaire pouvant être impactées par le projet sont principalement issues du groupe des chiroptères. En effet, les travaux pourraient induire la destruction d'une zone de chasse potentiellement favorable aux espèces. Cependant, cette destruction d'habitats reste très réduite en terme de surface et est pondérée par les secteurs de chasse similaires à proximité immédiate de la zone. De plus, le poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS est déjà équipé de 2 transformateurs qui sont actuellement sources de bruit. L'ajout de la self shut de 63 000 volts sera à l'origine de nuisances sonores supplémentaires autour du poste électrique. D'après l'étude acoustique prévisionnelle réalisée par le bureau d'études Eiffage Énergie Systèmes, les nouveaux équipements électriques seront à l'origine d'un bruit compris entre 35 et 45 db(A) dans un rayon d'environ 60 m autour du poste électrique. L'ambiance sonore actuelle autour du poste est comprise entre 25 et 30 db(A). Le projet aura donc un impact sonore à proximité immédiate du poste, cependant celui-ci sera très limité dans l'espace et n'aura pas d'incidence significative sur la conservation des espèces d'intérêt communautaires. Enfin, aucune pollution lumineuse ni gîte favorable au sein de l'extension ne seront mis en place.

De manière générale, afin de limiter les incidences du projet sur la faune et la flore, des mesures seront mises en place qui permettront de ne pas impacter les espèces à enjeux avec notamment :

- la prise en compte des périodes sensibles des espèces,
- la réduction de l'emprise travaux et le balisage de la zone,
- l'acheminement des produits issus du terrassement.

Le projet n'aura donc pas d'incidences notables à long terme et ne met pas en péril la conservation des espèces mentionnées.


## AUTRES CAS :

### VOTRE PROJET NE PEUT PAS ETRE REALISE EN L'ETAT

Si vous avez coché N°2 à la partie Evaluation des incidences, prenez l'attache des services de la DDT de la Creuse, soit directement soit par le biais du service instructeur de la procédure.

Si vous avez coché N°3 à la partie Evaluation des incidences, vous devez réaliser ou faire réaliser une évaluation complète des incidences. Vous pouvez prendre l'attache des services de la DDT de la Creuse.

Direction Départementale des Territoires de la Creuse  
Cité Administrative BP 147 – 23003 GUERET Cedex

Standard : 05 55 61 20 23

### LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de cette demande complétée et signée	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carte 1/25 000ème de localisation du projet	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan cadastral	Le cas échéant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**VOS ENGAGEMENTS** (cases à cocher obligatoirement afin que la présentation de l'évaluation des incidences N2000 sous cette forme simplifiée soit recevable)

**Je juge utile, pour la lisibilité et la complétude de mon évaluation des incidences Natura 2000, de compléter le présent document par d'autres pièces :**

OUI

NON

Si vous avez coché oui, lister ou référencer ici les documents que vous avez adjoint :

Carte des habitats naturels relevés sur la zone de projet. ....

.....

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles R-419-19 et suivants du code de l'Environnement.

Je déclare en conséquence être informé du fait, que l'Administration peut être amenée à me demander la fourniture de documents complémentaires ou d'une évaluation des incidences complète en cas d'insuffisance des documents fournis.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets

Fait à MERIGNAC \_\_\_\_\_ le 9 mars 2021 \_\_\_\_\_

Signature(s) du demandeur :

Les informations recueillies font ou peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service instructeur

## AVIS DE L'ADMINISTRATION

Cadre réservé à l'administration (Service récipiendaire)

### Récapitulatif :

Les éléments avancés sont satisfaisants : suffisants et fondés, en particulier

OUI

NON

Le service ayant reçu l'évaluation n'est pas en mesure d'en juger ou un doute subsiste (fond ou forme)

Le pétitionnaire déclare **ne pas** avoir d'effets notables :

OUI

NON

**L'AVIS EST :  FAVORABLE, définitivement**

**DEFAVORABLE, définitivement**

**RESERVE ET DES COMPLEMENTS SONT DEMANDES, pour instruction par le même service**

**RESERVE ET TRANSMIS A LA DDT/ SERRE / BERMT**

en date du :

**RESERVE ET DES COMPLEMENTS SONT DEMANDES, ET LE TOUT EST TRANSMIS A LA DDT/ SERRE / BERMT**

en date du :

Identification du bureau, du pôle, ou de l'agent instructeur dans le service récipiendaire initial: \_\_\_\_\_

Date :

Cachet et/ou Signature :

**Récapitulatif :**

date de réception : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Les éléments initiaux avancés sont satisfaisants : suffisants et fondés en particulier

OUI

NON

D'autres éléments ont été demandés avant arbitrage définitif :

OUI en date du : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

NON

Les éléments demandés ont été fournis:

OUI en date du : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

NON

PARTIELLEMENT

Leur contenu est satisfaisant :

OUI en date du : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

NON

Le dossier a fait l'objet d'une visite terrain en cours d'instruction

OUI en date du : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

NON

Le dossier devra ou pourra faire l'objet d'une constatation terrain en cours ultérieure

OUI

NON

**Le pétitionnaire déclare ne pas avoir d'effets notables :**

OUI

NON

**L'AVIS DEFINITIF EST**

FAVORABLE

DEFAVORABLE

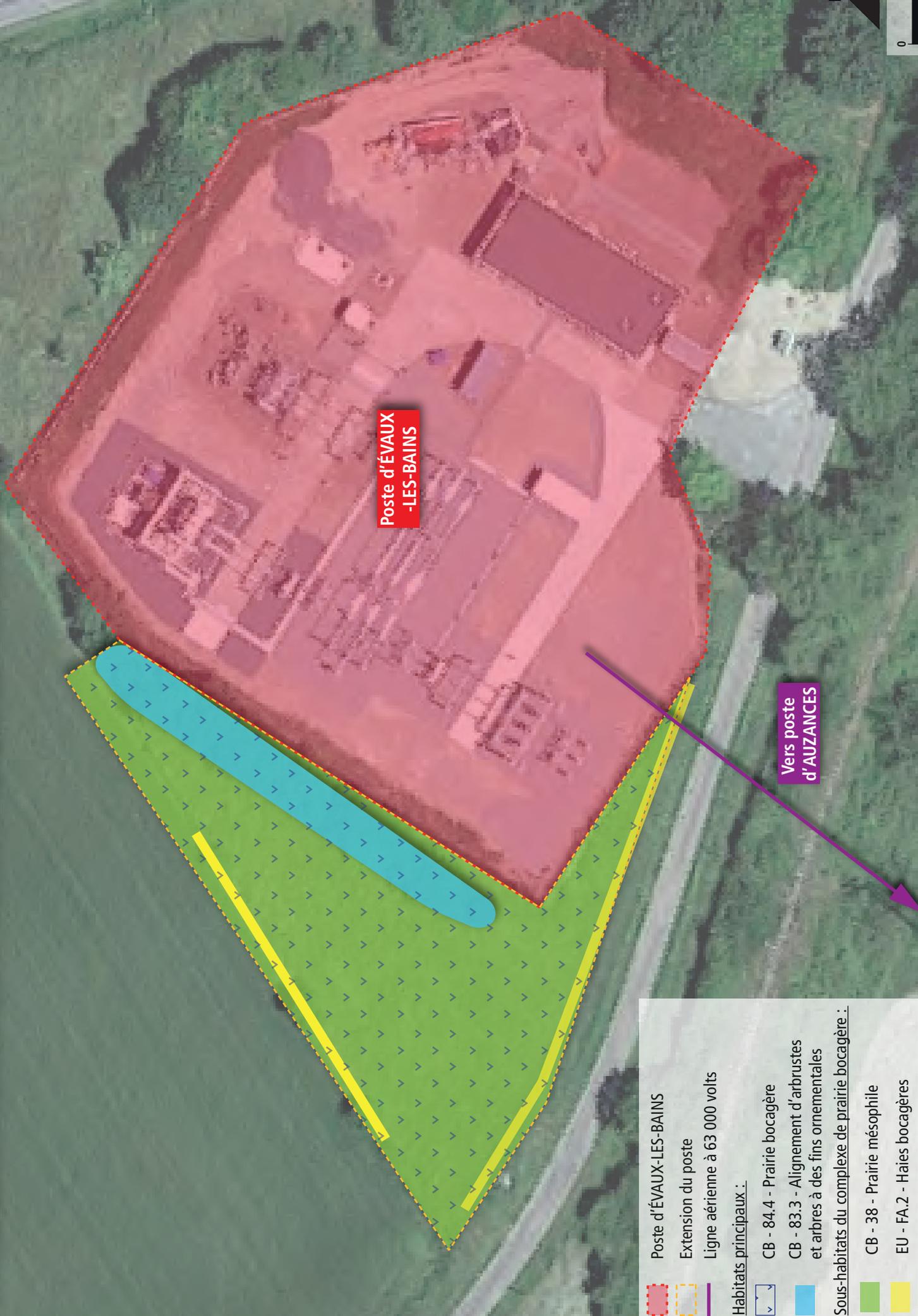
Nom de l'agent instructeur: \_\_\_\_\_

Date : \_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Cachet et Signature :



# Carte des habitats naturels au niveau de la zone d'extension du poste électrique d'ÉVAUX-LES-BAINS



Poste d'ÉVAUX  
-LES-BAINS

Vers poste  
d'AUZANCES

- Poste d'ÉVAUX-LES-BAINS
- Extension du poste
- Ligne aérienne à 63 000 volts

Habitats principaux :

- CB - 84.4 - Prairie bocagère
- CB - 83.3 - Alignement d'arbrustes et arbres à des fins ornementales

Sous-habitats du complexe de prairie bocagère :

- CB - 38 - Prairie mésophile
- EU - FA.2 - Haies bocagères